

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, hier soir en mettant fin au débat, je parlais de ce que j'estime être certaines des dispositions les plus valables du bill C-56, soit celles qui ont trait aux régimes enregistrés d'épargne-retraite. Je crois avoir, comme il se devait, félicité le gouvernement de ces modifications, comme l'ont fait les députés d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) et d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui tentent de faire adopter ces changements depuis quelques années. J'ai parlé ensuite des principes régissant le REER et comment il évoluait actuellement parce que le Canada a besoin de recueillir des capitaux plus considérables, mais j'espère que les particuliers pourront jouir de cette mise en commun de capitaux et des avantages qui en découlent pour améliorer leur situation économique durant leur vieillesse.

Je voudrais maintenant parler de ce que je crois être la dernière chance que nous offre le bill C-56 d'apporter une aide fort appréciable au pays en ce moment. Je veux parler de budgétisation axée sur la capacité de production.

● (1542)

Depuis 30 ans, tous les conseillers des ministres des Finances s'en tiennent à une théorie de budgétisation financière qui s'est révélée mauvaise tant au point de vue quantitatif que sur le plan des principes. Les fonctionnaires du ministère des Finances tiennent avec un entêtement irréductible et presque fanatique à forcer les ministres des Finances à présenter à la Chambre des budgets dont ils savent, avant même de les déposer, qu'ils sont mauvais en théorie et en pratique.

Le Canada est dans un état de stagflation depuis quatre ans. Chacun sait que le Canada est un pays fort à tous égards. Étant donné notre force sur le plan des ressources matérielles comme des ressources humaines, les Canadiens se demandent pourquoi nous tirons de l'arrière, alors que nous devrions être en avance sur tous les autres pays au chapitre de la croissance économique et de l'amélioration du niveau de vie individuel, et que nous devrions jouir de cette richesse. Étant donné que les gens ont besoin d'une réponse à cette question, je déclare de nouveau que ce budget, surtout la résolution relative à l'impôt sur le revenu, n'a pas su mettre à profit la budgétisation axée sur la capacité de production qui, je crois, aurait été utile au pays. Cela aurait certes amélioré le sort politique personnel du ministre des Finances (M. Chrétien).

Le ministre des Finances sait bien que je lui avais suggéré des mesures lors du débat de son minibudget en novembre dernier. J'ajouterai pour être juste qu'il s'était montré extrêmement intéressé d'une manière favorable, constructive. Je lui ai donc envoyé une lettre pour mettre ces idées par écrit, afin qu'il puisse les soumettre à l'examen de ses collaborateurs. J'y disais en général que s'il pouvait choisir certains articles dont les Canadiens avaient besoin mais qui n'étaient pas produits et utilisés au Canada et s'il réduisait les charges fiscales qui s'y appliquent—et je veux parler de l'impôt sur le revenu—son bilan au chapitre des voies et moyens dans son budget n'afficherait pas de perte. En d'autres termes, comme le percepteur d'impôts ne perçoit rien sur ces articles, il n'y a pas de perte de revenu si les charges fiscales sont réduites, puisqu'aucune charge n'est perçue actuellement.

Au contraire, si on réduisait les charges fiscales applicables à l'utilisation de ces articles, les ventes en augmenteraient énormément, et donc un grand nombre de personnes trouve-

raient du travail et gagneraient de l'argent. Par le fait même, ces personnes ne compteraient plus sur l'assistance sociale ni, bien sûr, sur l'assurance-chômage. Ainsi, étant donné que les revenus des Canadiens ne seraient alors pas amputés par les impôts, comme c'est le cas actuellement, qu'on diminuerait la taxe sur les produits dont la fabrication est susceptible de favoriser le développement de notre pays, ce qui serait à l'avantage de tous les citoyens, nous aurions ce que l'on pourrait appeler une budgétisation axée sur notre capacité de production.

J'ai signalé, l'automne dernier, qu'à ma connaissance, les États-Unis sont le seul pays à avoir déjà appliqué cette méthode, en 1964-1965. Le gouvernement américain avait alors réduit la taxe sur un certain nombre d'articles, réduction qui s'élevait en tout à environ 10 milliards. On s'attendait donc que les recettes fiscales diminuent en conséquence, soit d'environ 10 milliards. Mais, comme les gens se sont alors mis à se procurer en grand nombre certains articles qu'on utilisait peu auparavant, on a constaté, au bout de l'année financière, que non seulement les recettes fiscales n'avaient pas diminué de 10 milliards comme on s'y attendait, mais qu'elles avaient augmenté de 19 milliards.

J'ai fait remarquer à l'époque que cette méthode de budgétisation axée sur la capacité de production peut fonctionner uniquement s'il existe une capacité de production industrielle disponible et une fraction de la main-d'œuvre inutilisée. Voilà les deux conditions requises. De tous les pays du monde, le Canada possède ces deux choses en abondance. Nous avons plus de un million de chômeurs et 18 à 20 p. 100 de la capacité de production de nos usines est inutilisée. Tous les articles dont j'ai dressé la liste sont fabriqués au Canada.

Pour être absolument certain que ces propositions figurent au compte rendu, je vais en donner la liste. Dans une lettre que j'ai écrite au ministre des Finances le 30 novembre 1977, j'ai proposé que l'on consente une déduction d'impôt de 100 p. 100 pour l'achat de dispositifs éprouvés fonctionnant à l'aide de ressources énergétiques renouvelables. Autrement dit, le genre de ressources énergétiques qui se renouvelle tout le temps, le vent, le soleil, et ainsi de suite. On encouragerait ainsi les gens à se doter d'installations fonctionnant à l'aide de sources d'énergie renouvelable plutôt que de sources non renouvelables comme le gaz naturel et le pétrole.

Je vais maintenant énumérer les articles pour lesquels je propose une exemption de 100 p. 100. Tout d'abord l'isolant. Je crois qu'on ne peut rien rétorquer à cela. L'isolation peut faire économiser de 20 à 30 p. 100 des coûts de chauffage des maisons et bâtiments. Deuxièmement, les cellules planes de captage, à l'air ou hydrauliques. Ces articles sont maintenant en vente. Ils coûtent cher et leur prix rend aléatoire le changement en faveur des cellules planes de captage, mais ce sont tout de même des articles éprouvés. Ils seraient donc admissibles à l'exemption de 100 p. 100 que je propose. Troisièmement, les radiateurs solaires. Quatrièmement, les poêles, foyers et chaudières étanches.

En se promenant dans la campagne autour d'Ottawa, on peut voir que presque une maison sur dix dans les régions rurales ont des piles de bois dans la cour. Cela prouve que les gens achètent de leur propre gré les poêles, foyers et chaudières étanches, plus efficaces, afin de disposer de cette énergie renouvelable.